

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Actes des sociétés (A) -  
Dépôt le 16/12/2024 - 54465 - 2022 B 13860 - 890 750 961 - LEARNATION GROUP

**Learnation Group**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 17.223.304 euros  
Siège social : 33, Place des Corolles, la Défense II, 92400 Courbevoie  
890 750 961 RCS Nanterre  
(la « Société »)

---

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SURVEILLANCE**  
**EN DATE DU 13 DECEMBRE 2024**

---

Extrait certifié conforme par :



---

**Madame Julie Vignaux**

[...]

\*            \*  
                 \*

[...]

**QUATRIÈME RÉOLUTION**

*Nomination éventuelle d'un directeur général de la Société*

A la suite des discussions, les membres du Comité de Surveillance, sur proposition du Président de la Société,

**décident :**

de nommer, conformément à l'article 13.2 (*Directeur Général*) des Statuts, en qualité de directeur général de la Société, pour une durée indéterminée et avec effet immédiat :

**Madame Julie Vignaux**, née le 4 juin 1987 à Troyes (10), de nationalité française, demeurant 7 Allée du Roi, 92600 Asnières-sur-Seine,

du fait que Madame Julie Vignaux a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait ces fonctions de directeur général de la Société et qu'elle ne fait l'objet d'aucune incapacité, incompatibilité ou déchéance susceptible de lui interdire l'exercice de ses fonctions de directeur général de la Société,

que le directeur général de la Société ne sera pas rémunéré au titre de son mandat jusqu'à décision contraire du Comité de Surveillance.

de ne pas nommer de directeur général de la Société.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les membres du Comité de Surveillance.*

## **CINQUIÈME RÉOLUTION**

### *Pouvoir pour formalités*

Les membres du Comité du Surveillance **confèrent**, tous pouvoirs aux porteurs d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la loi.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les membres du Comité de Surveillance.*

[...]